



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Données de cadrage – Les effectifs au 31 décembre 2021 : (Rappel via la Fiche Repère) :



FICHES REPÈRES DU RSU 2021

Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales



Cette Fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

**TAUX DE
RETOUR**

92%

> 397 collectivités territoriales et établissements publics ont transmis leur Rapport Social

Unique sur les 430 recensés sur le département des Pyrénées-Orientales. Sur les 397 répondants, 291 structures publiques ont au moins un agent, soit 73% au 31/12/2021.

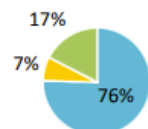
> 13 676 agents recensés dans ces structures publiques dont 10 327 fonctionnaires, 958 contractuels et 2 391 contractuels sur emploi non permanent - au 31/12/2021.



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Effectifs

76% des agents sont fonctionnaires



■ Fonctionnaires
■ Contractuels permanents
■ Contractuels non permanents

	Minimum	Maximum	Effectif moyen
Fonctionnaires	1	1 981	37
Contractuels permanents	1	159	8
Contractuels non permanents	1	362	15



Précisions emplois non permanents

- ⇒ 13,4 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 56,8 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

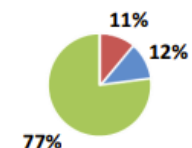
20,25 % des contractuels permanents en CDI

Caractéristiques des agents permanents

49% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen par coll concernée
Administrative	24,2%	24,6%	24,3%	9,9
Technique	49,7%	44,9%	49,3%	22,6
Culturelle	3,5%	6,2%	3,7%	8,6
Sportive	0,6%	0,5%	0,6%	2,2
Sociale	8,8%	9,9%	8,9%	10,3
Médico-sociale	2,3%	4,2%	2,5%	9,6
Médico-technique	0,1%	0,0%	0,1%	8,0
Police municipale	3,7%	0,1%	3,4%	7,3
Animation	4,1%	9,5%	4,5%	7,9
Incendie secours	3,0%	0,1%	2,7%	310,0
Total	100%	100%	100%	45

77% d'agents relevant de la catégorie C

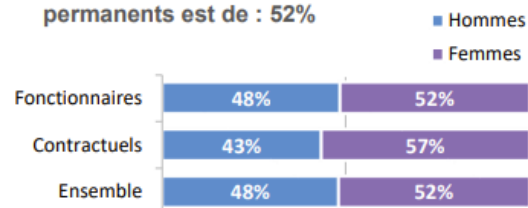


■ Catégorie A 4,4
■ Catégorie B 4,5
■ Catégorie C 29,9

Effectif moyen



Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 52%



Le cadre d'emplois des Adjoints techniques rassemble 33% des agents

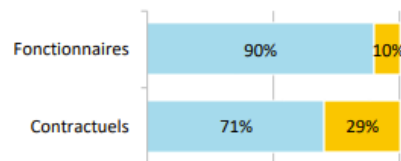
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	33%
Adjoints administratifs	16%
Agents de maîtrise	8%
Rédacteurs	5%
Attachés	4%



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

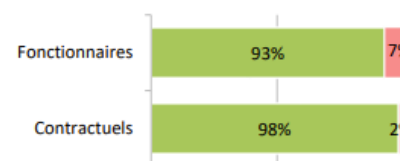
Temps de travail des agents permanents

90% des fonctionnaires à temps complet contre 71% des contractuels



■ Temps complet ■ Temps non complet

7% des fonctionnaires à temps partiel contre 2% des contractuels

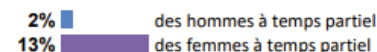


■ Temps plein ■ Temps partiel

Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Sportive	5%	Technique	26%
Médico-sociale	2%	Médico-sociale	20%
Incendie secours	0%	Administrative	14%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



Pyramide des âges

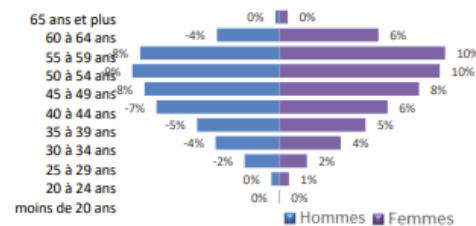
En moyenne, les agents ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,57
Contractuels permanents	41,78
Ensemble des permanents	48,00

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	39,35



Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 53 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



> 36 fonctionnaires
> 6 contractuels permanents
> 11 contractuels non permanents

ETPR permanents moyens par catégorie





Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Absences Agents présents au 31 décembre

En moyenne, 16 jours d'absence pour tout motif médical par fonctionnaire



En moyenne, 7,7 jours d'absence pour tout motif médical par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,38%	2,11%	4,18%	1,13%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,11%	2,44%	6,72%	1,19%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,61%	2,85%	7,20%	1,31%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 22,81 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé



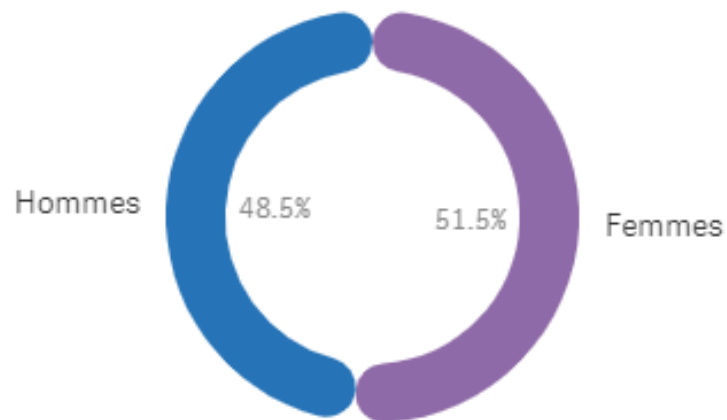
Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Handicap

Part des BOETH sur emploi permanent

4,6%

Répartition des BOETH permanents selon le genre





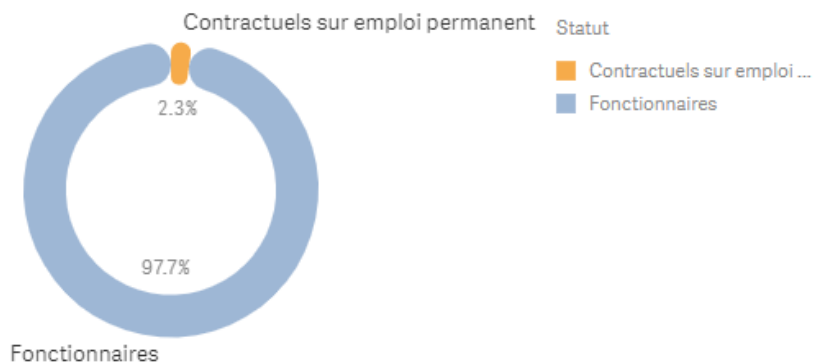
Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Suite - Handicap

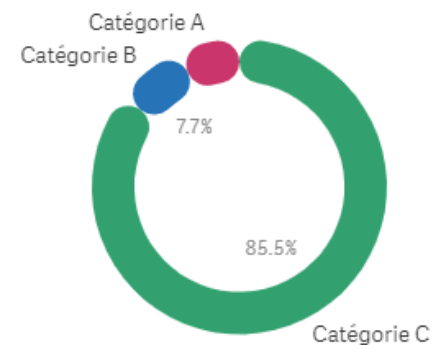
Q 161 - Y a-t-il, parmi les fonctionnaires et contractuels rémunérés au 31/12 de votre collectivité, des agents bénéficiant de l'obligation d'emploi - travaille...



Répartition des BOETH permanents selon le statut



Répartition des BOETH permanents selon la catégorie



27 % des collectivités ont au moins un agent BOETH.

0,6 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée.



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Suite - Handicap

1.6.2 Dépenses moyennes

Dépense	Dépenses moyennes
Totaux	38 111 €
Montant des dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-1	34 859 €
Montant des dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, qui ne lui incombent pas en application d'une disposition législative ou réglementaire, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-2	22 900 €



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Suite - Handicap

Nombre de BOETH non permanents

Genre	Q	Nb agents
Totaux		47
Hommes		25
Femmes		22

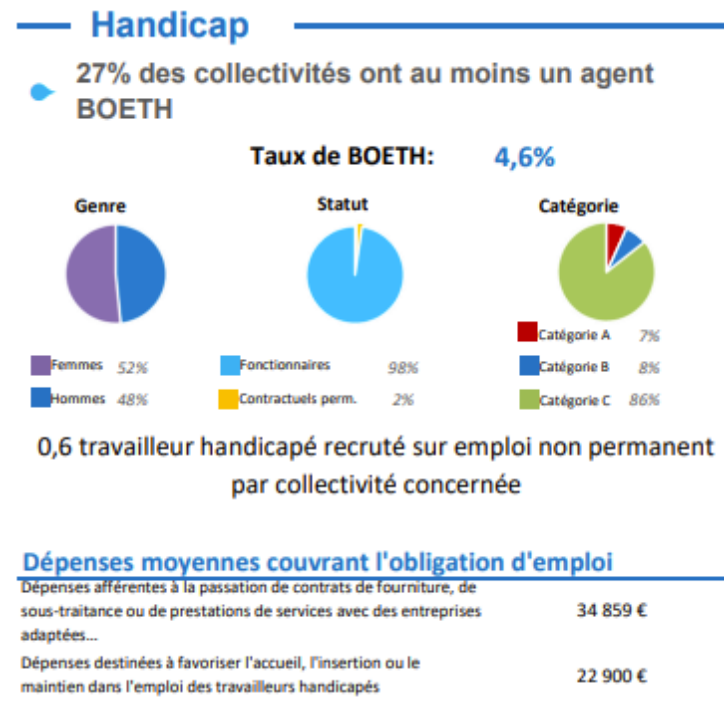
BOETH apprentis

Genre	Q	Nb d'agents
Totaux		5
Hommes		3
Femmes		2



Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Suite – Handicap – Résumé





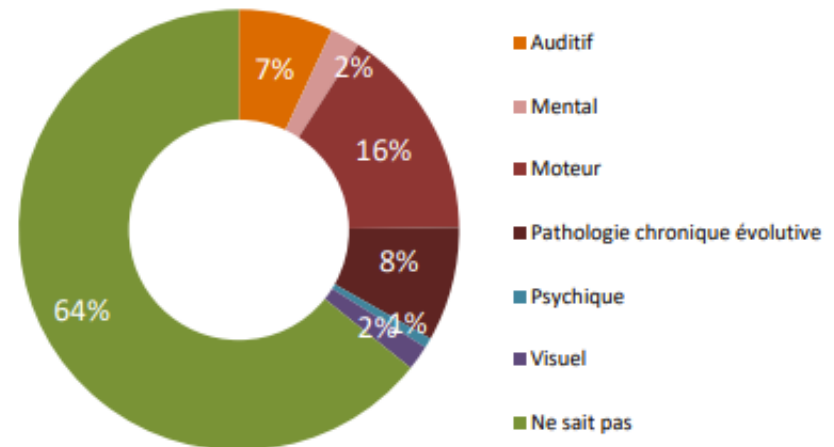
Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Caractéristiques des agents B.O.E.T.H au 31 décembre 2021

➔ Cadre d'emplois

Cadre d'emplois des B.O.E.T.H.	Part
Adjoints techniques	52%
Adjoints administratifs	19%
Agents de maîtrise	7%
Adjoints territoriaux du patrimoine	4%
Agents sociaux	3%

➔ Répartition des agents BOETH selon la nature du handicap





Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Suite - Caractéristiques des agents B.O.E.T.H au 31 décembre 2021

➔ Principales catégories de BOETH

Catégorie de B.O.E.T.H.	Part
Travailleur reconnu handicapé par la CDAPH	77%
Agent reclassé	7%
Agent bénéficiant d'une allocation temporaire d'invalidité ou d'une ATIACL	6%
Titulaire de la carte d'invalidité	4%
Titulaire de l'allocation adulte handicapé (AAH)	3%

➔ Répartition des agents BOETH à temps complet ou non complet





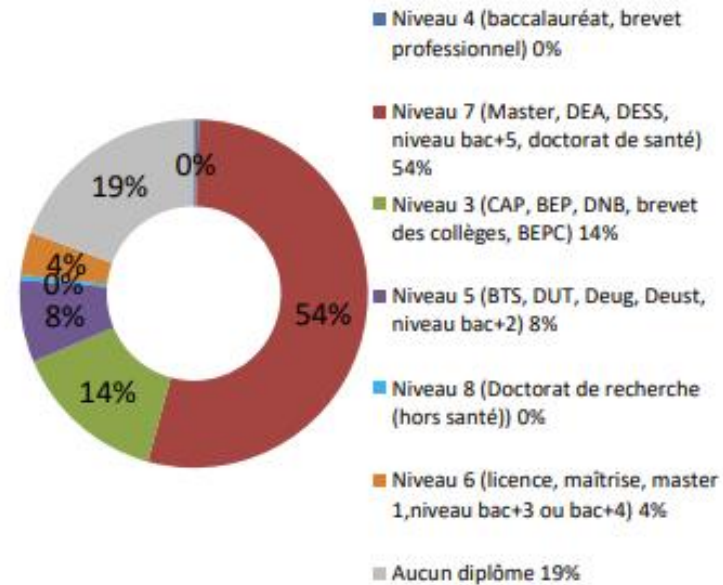
Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Données Métiers – Formation des agents BOETH

➔ Métier exercé

Métier	Part
Agent de propreté des espaces publics	11%
Ouvrier ou ouvrière de maintenance des bâtiments	7%
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	6%
Assistant ou assistante de gestion administrative	5%
Agent de restauration	5%

➔ Répartition des agents BOETH selon le niveau de diplôme





Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Caractéristiques des agents inaptes ou reclassés

Caractéristiques des agents inaptes ou reclassés

➔ Principaux cadres d'emplois des agents inaptes ou reclassés

Cadre d'emploi	Part
Ingénieurs	46%
Educateurs de jeunes enfants (Décret n° 2017-902 du 9 mai 2017)	18%
Adjoint administratifs	15%
Rédacteurs	5%
Adjoint territoriaux du patrimoine	5%

➔ Principaux métiers des agents inaptes ou reclassés

Métier	Part
Aide à domicile	15%
Agent de propreté des espaces publics	12%
Assistant ou assistante de gestion administrative	9%
Assistant ou assistante éducatif petite enfance	9%
Agent de services polyvalent en milieu rural	6%

➔ Répartition des agents inaptes ou reclassés à temps complet ou non complet





Collectivités et Etablissements Publics du Territoire des Pyrénées-Orientales

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus l'enquête Handitorial transmis en 2022 par la collectivité

(Données 2021). Ces données ont pour objectif de donner une vue d'ensemble sur le handicap au sein de la collectivité.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.



Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la FPT des Pyrénées-Orientales.



Date de publication : janvier 2023

Version 4